



القرض الشعبي الجزائري  
ⵝⵓⵏⵏⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵏⵓⵏ | ⵎⵉⵙⵓⵔⵉⵏⵏⵓⵏ  
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

# Rapport annuel

Exercice Social 2025

Sommaire

|  |    |
|--|----|
| <b>1- Informations aux actionnaires</b> .....                                    | 3  |
| <b>2- Lettre aux actionnaires</b> .....  | 3  |
| <b>3- Panorama de l'exercice et orientations stratégiques</b> .....              | 4  |
| <b>4- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice</b> .....                | 7  |
| <b>5- Présentation de l'émetteur</b> .....                                       | 7  |
| <b>6- Gouvernance</b> .....  | 18 |
| <b>7- Performances financières</b> .....   | 33 |
| <b>8- Informations relatives au titre et à son évolution sur le marché</b> ..... | 35 |
| <b>9- Conformité et gestion des risques</b> .....                                | 37 |
| <b>10- Stratégie et perspectives</b> .....                                       | 40 |

## 1- Informations aux actionnaires

Les actionnaires pourront consulter les documents juridiques relatifs à l'émetteur CPA (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes, etc ) en contactant la Cellule de la Relation Actionnaires du CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE – CPA - via :

- ✓ Email : [cpa.actionnaires@cpa-bank.dz](mailto:cpa.actionnaires@cpa-bank.dz)
- ✓ Téléphone : +213 (0) 23 50 32 66
- ✓ Adresse : 02, Boulevard Colonel Amirouche – Alger – Algérie

## 2- Lettre aux actionnaires

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'Administration de Crédit Populaire d'Algérie a tenu, le 23 avril 2026, sa réunion consacrée à l'examen et à l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. À cette occasion, nous avons le plaisir de vous faire part, à travers les indicateurs financiers ci-après repris, des résultats probants obtenus par le Crédit Populaire d'Algérie, traduisant la dynamique de croissance enclenchée par la Banque.

Le Produit Net Bancaire s'établit à près de 94 milliards de dinars, en progression de plus de 26 % par rapport à l'exercice précédent, avec un taux de réalisation des objectifs atteignant un niveau remarquable de 114 %.

Le résultat net s'élève à 48,2 milliards de dinars, enregistrant une hausse de près de 15 % par rapport à 2024. Par ailleurs, les fonds propres atteignent 362,7 milliards de dinars, consolidant ainsi la solidité financière du CPA et sa capacité à soutenir durablement son développement.

Dans ce contexte favorable et fidèle à notre engagement de création de valeur, le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 175 dinars par action. Cette proposition reflète une progression significative par rapport à l'exercice précédent et offre un rendement attractif, témoignant de la volonté constante de la Banque de rémunérer équitablement votre confiance.

L'exercice 2025 a également été marqué par la poursuite de nos efforts en matière de transformation digitale, d'enrichissement de notre offre de produits et services, ainsi que d'amélioration continue de la qualité de service.

2025 fut également l'exercice qui a vu l'engagement de la Banque en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale être renforcée à travers des initiatives concrètes en faveur du développement local, de l'inclusion financière ainsi que d'autres initiatives à portée environnementale que le CPA a soutenu, confirmant ainsi sa vocation citoyenne.

Ces résultats qui représentent le fruit de l'engagement et du professionnalisme de l'ensemble des équipes du CPA, dont les efforts, au quotidien, contribuent à la réalisation des ambitions de notre institution et à la consolidation de sa position sur le marché présageant de réalisations tout aussi porteuses pour les exercices à venir.

Nous vous remercions pour votre confiance renouvelée et restons pleinement engagés à maintenir le Crédit Populaire d'Algérie au rang de banque de référence.

Veillez agréer, Chers Actionnaires, l'expression de notre considération distinguée.

**CPA, une banque à votre écoute**

### 3- Panorama de l'exercice et orientations stratégiques

#### 3.1-Faits marquants et réalisations clés

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), pilier de l'économie nationale depuis 60 ans s'est engagé dans un processus d'introduction en bourse qui fait de lui la locomotive de la modernisation du secteur bancaire.

Fondé en 1966, le CPA est indéniablement l'une des institutions financières les plus emblématiques du paysage bancaire national, avec un capital social s'élevant à 200 milliards DA. Durant plus d'un demi-siècle, la Banque a accompagné avec constance les grandes réalisations économiques de l'Algérie indépendante.

Du financement de la construction d'un million de logements au vaste programme national de dessalement d'eau de mer, en passant par son intervention dans les secteurs du commerce, de l'agroalimentaire, de l'énergie, du tourisme et de l'industrie, le CPA a financé plusieurs projets structurants dont la consolidation des acquis accumulés ces dernières années pour donner plus d'efficacité à son mode de gouvernance et de gestion demeure une priorité incontournable. Au fil des décennies, par son expertise sectorielle, la Banque est devenue un partenaire privilégié des entreprises algériennes dans des filières clés comme le BTPH, le tourisme, l'industrie et le financement syndiqué. Dans ce cadre et dans le prolongement des exercices précédents, l'année 2025 a été caractérisée par la poursuite des efforts d'optimisation du processus de gestion et d'allocation du crédit. Ces initiatives ont pour objet d'optimiser l'efficacité opérationnelle et de consolider la position concurrentielle de la Banque sur le marché bancaire.

Avec son introduction en bourse, le CPA a doublement fait ses preuves en termes de leadership et de vision. Ce statut de pionnier dans des domaines clés témoigne de sa capacité à anticiper les tendances structurelles et à initier le changement au sein du secteur bancaire algérien.

Deux ans après cet événement fondateur, le CPA se trouve à un tournant stratégique majeur. L'introduction en bourse n'était pas une fin en soi, c'est le point de départ d'une nouvelle et exigeante responsabilité : créer de la valeur durable pour ses actionnaires, assurer une transparence permanente envers les marchés, et performer de manière continue au service de l'ensemble de nos parties prenantes. Le statut de Banque en bourse impose une discipline et une rigueur qu'elle assume, avec la conviction que cette exigence constitue un accélérateur de sa transformation.

De même, conscient de l'importance capitale des relais de croissance externes, il fut parmi les premiers établissements bancaires algériens à nouer des partenariats stratégiques en Afrique, concrétisés par la création de deux banques dans la région subsaharienne, avec l'ambition assumée de déployer son expertise dans toutes les régions offrant des opportunités commerciales avérées.

Cette démarche résolument tournée vers l'international trouve un écho dans la stratégie du CPA qui prévoit aussi un plan visionnaire sur le créneau prometteur de la finance islamique. Après avoir été le deuxième acteur public à se positionner sur ce marché, la feuille de route du CPA prévoit une montée en puissance rapide, passant du stade des fenêtres islamiques à un réseau d'agences dédiées entièrement à cette activité, avant d'envisager à terme la filialisation des activités de banque islamique.

Compte tenu de l'efficacité de sa stratégie commerciale, l'activité finance islamique poursuit son développement et sa croissance, au regard des résultats probants affichés en 2025, caractérisés notamment à travers le déploiement des guichets bancaires dont le nombre s'établit à 110, l'ouverture des agences bancaires dédiées à l'activité, avec un réseau de 3 agences opérationnelles, le taux de bancarisation a progressé de 36%, les dépôts clientèle ont affiché une hausse de 36% et une forte croissance des financements à l'économie qui ont atteint plus de 15 700 millions DA (+120%).

Ces orientations structurantes démontrent l'agilité et la dynamique du management du CPA pour identifier les gisements de valeur et opérer les inflexions stratégiques nécessaires au bon moment, afin de saisir les opportunités d'investissements les plus avantageuses et cibler les investisseurs les plus importants.

Fort de ses résultats satisfaisants en la matière et de son statut de référence dans le secteur, le CPA consacre des investissements technologiques massifs pour consolider son leadership, propulser son mode de gouvernance au diapason des meilleurs standards internationaux et réussir ainsi le lancement des principaux projets de diversification de son offre bancaire, de la modernisation ainsi que la numérisation de ses activités. Ainsi, plus de 2,5 milliards DA ont été consacré à l'investissement en 2025, portant essentiellement sur la poursuite des travaux de construction du nouveau siège social de la Banque, la modernisation de l'infrastructure télécommunication et monétique et la modernisation du système d'information.

Sur ce point, l'exercice 2025 constitue une étape structurante dans la trajectoire de modernisation du Système d'Information. Les projets engagés traduisent une dynamique soutenue, orientée simultanément vers la consolidation du socle technologique, le renforcement de la conformité réglementaire et le développement de nouvelles capacités digitales au service des métiers.

Le programme de montée de version du Core Banking a connu des avancées significatives, avec l'atteinte de jalons techniques et organisationnels critiques et préparatoires au go-live, prévu en 2026.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une accélération notable de la digitalisation des services bancaires, notamment dans les paiements, les activités de marchés et la relation client. La mise en production du paiement mobile QR Code, le développement du portail e-Moussahim, l'intégration des solutions liées aux activités boursières ainsi que la conformité réussie à la norme internationale ISO 20022 dans les délais fixés par SWIFT illustrent cette orientation stratégique.

Sur le plan technique, un effort conséquent a été consenti en matière de modernisation des infrastructures et de cybersécurité (migration du parc vers Windows 11, évolution des environnements serveurs, déploiement de l'infrastructure hyperconvergée (HCI), renforcement des dispositifs de supervision et de sécurité). Ces actions contribuent à réduire les risques technologiques et à améliorer la résilience globale du SI.

Conformément aux objectifs stratégiques de la Banque, le plan d'actions 2025 s'est articulé essentiellement autour de la consolidation des projets en cours, à travers la modernisation du Core Banking, le développement des activités et services digitaux, le renforcement de la résilience et de la cybersécurité et l'amélioration du pilotage stratégique et du contrôle interne.

Dans le cadre de ces perspectives, la Banque œuvre à consolider son offre de valeur distinctive pour la qualité de service, en mettant le client au centre de ses intérêts et en plaçant ses collaborateurs au cœur de sa stratégie de croissance. Par ailleurs, la relance économique de l'Algérie demeurant un axe de croissance primordial pour la Banque, le CPA s'engage dans le financement de l'économie avec des formes de crédits variés par une offre bancaire diversifiée et s'attache à améliorer la qualité de service, l'efficacité de la fonction internationale, financière, contrôle... et à faciliter l'accès aux services et produits bancaires appropriés.

Cet effort continue sera sous-tendu par la richesse du capital humain, principal pilier fondamental de la stratégie de la Banque. Grâce aux compétences de ses 4 643 collaborateurs hautement qualifiés et son réseau d'agences composé de 168 points de vente, qui est appelé à se développer davantage sur des périmètres porteurs.

Le CPA peut se targuer de figurer parmi les meilleurs ratios de productivité du capital humain du secteur bancaire national, avec un PNB de plus de 93,6 milliards DA, permettant de générer un résultat net en croissance de 15%, avec 48,2 milliards DA. L'introduction en bourse a constitué pour la Banque l'opportunité de réinvestir

massivement dans ce socle de talents pour attirer les meilleurs profils, dynamiser les parcours professionnels et fidéliser sur le long terme un personnel remarquablement engagé, comme l'atteste le faible turnover. Cet effort contribuera à maintenir le leadership opérationnel et humain du CPA.

Aussi, et dans le cadre du renforcement de son image et sa crédibilité, la Banque a signé plusieurs partenariats et des conventions de financements avec des organismes publics et privés, lui permettant d'accéder à de nouveaux clients, de proposer ses produits et services et accélérer à l'innovation, notamment :

- la mise en place d'une convention CPA-Ecole Nationale Supérieure d'Intelligence Artificielle (ENSIA), devant fixer le cadre général de coopération, notamment dans les domaines de la formation et des stages, de la co-organisation et du sponsoring d'événements scientifiques, ainsi que le développement de la formation continue et de l'expertise ;
- la signature de deux (02) conventions spécifiques avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, au titre de la généralisation du financement des projets agricoles à tous les acteurs de la place bancaire ;
- La signature d'une convention de partenariat avec le Bureau National pour le Développement Rural (BNEDER), ayant trait à l'expertise des projets agricoles et d'accompagnement des professionnels du secteur ;
- la signature d'une convention avec le Fonds de Garantie Agricole (CGCI-FGA), ayant pour objectif de garantir les crédits agricoles bonifiés accordés par la Banque ;
- La vulgarisation et la promotion de la gamme des financements accordés aux particuliers, à travers la signature des conventions cadre relatives aux modalités d'octroi des crédits immobiliers et à la consommation, entre le CPA et (i) des entités économiques et administratives (APN, Algérie Poste, ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et des Transports) (ii) et des entités financières (BEA, BNA, la CNEP Banque, BADR, BDL, BNH et l'ABEF).
- La signature d'une convention de place avec l'Entreprise d'Appui au Développement Numérique (EADN), en vue de l'acquisition de la solution monétique et paiement mobile ;
- La signature avec la BDL d'un contrat de rachat de ses propres actions, devant définir les modalités de son intervention en vue de réguler le cours des actions CPA ;
- La signature de plusieurs conventions de formation avec des écoles et établissements spécialisés en la matière (ISGP, ESB, IFB, IEDF, IAHEF, UMB).

Aussi, la Banque a axé ses efforts sur la mise en œuvre et la prise en charge des recommandations émises par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et du Comité d'Audit, ainsi que celles issues des missions des Commissariats aux Comptes et des audits internes et externes.

Cette approche s'est matérialisée notamment par l'adoption d'un plan stratégique articulé autour d'objectifs de développement sur 4 ans qui traduit la volonté du management d'inscrire le CPA dans une trajectoire de croissance pérenne, gage de visibilité et de confiance pour les investisseurs, dont l'essentiel de son contenu portera sur la consolidation de la performance financière et la création de valeur pour les actionnaires, le renforcement de notre vocation de banque de proximité relationnelle et citoyenne, la transformation digitale et la modernisation de notre système d'information, la réforme profonde de notre gouvernance et de nos modes de management, le développement de notre capital humain et de nos talents, et enfin, notre rayonnement sur le continent africain.

### 3.2-Vision et perspectives de développement

Dans un environnement bancaire marqué par la digitalisation des services, l'évolution des attentes de la clientèle et le renforcement des exigences prudentielles, le Crédit Populaire d'Algérie a structuré sa démarche stratégique (2024-2027) autour de différents domaines fondamentaux et complémentaires. Ces orientations couvrent l'ensemble des dimensions de l'activité bancaire : le développement et la diversification de l'offre, la conquête et la fidélisation de la clientèle, l'essor de la finance islamique, la maîtrise des risques, le renforcement de la gouvernance, la modernisation opérationnelle, la responsabilité environnementale et sociétale, la valorisation du capital humain et le rayonnement à l'international.

Ensemble, ces orientations traduisent la volonté du Crédit Populaire d'Algérie de consolider sa position sur le marché bancaire national, d'accompagner le développement économique du pays et de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes

Ainsi, le plan stratégique à moyen terme (2024-2027) marque une étape importante dans le mode de gouvernance et de gestion de la Banque. Il intègre les mutations de l'environnement économique, réglementaire et financier, tout en capitalisant les réalisations enregistrées durant les exercices précédents dans les différents domaines d'activités de la Banque, de couverture de ses risques ainsi que de ses performances commerciales et financières. Dans ce cadre, l'écoute du client, le slogan de la Banque, l'environnement, le développement, la croissance et la modernisation de la Banque ainsi que sa sécurité physique et logique (intégrité de l'information) sont au cœur de sa stratégie.

## 4- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est survenu après la clôture de l'exercice 2025

## 5- Présentation de l'émetteur

### 5.1-Renseignements à caractère général

| Présentation de l'émetteur                   | Renseignement à caractère général   |
|--|---|
| Dénomination sociale de l'émetteur           | EPE CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE, Spa (C.P.A)   |
| Siège social                                 | 02, boulevard Colonel AMIROUCHE, Alger  |
| Objet social                                 | Banque commerciale (Services: Les opérations bancaires citées aux articles 68, 69, 70, 71, 74, 75, 79, 80, 81 de la loi 23-09 portant Loi Monétaire et Bancaire (LMB) |
| Date de création                             | Ordonnance 66-366 du 29/12/1966   |
| Numéro d'inscription au registre de commerce | 16/00 - 0009292 99ب   |
| Numéro d'identification fiscal (NIF)         | 099916000929234   |
| Numéro d'identification statistique (NIS)    | 096716010000552   |

### 5.2-Historiques de développement

- Principales étapes du développement de l'émetteur : Les principales étapes de développement sont régies par les amendements des lois qui sont applicables au CPA, notamment :
  - ✓ L'Ordonnance 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit

- ✓ La loi 23-09 du 21/06/2023 portant loi monétaire et bancaire
- ✓ Le Code de commerce.
- Opérations majeurs (fusion, acquisition, restructuration, etc...) : En 2025, la Banque n'a enregistré aucune opération de fusion, d'acquisition et de restructuration.

### 5.3-Cadre réglementaire applicable

#### 1- Indication des autorités de contrôle

L'activité bancaire est exercée sous le contrôle des autorités suivantes :

- ✓ Le Conseil Monétaire et Bancaire (CMB) (autorité monétaire) : organe délibérant qui fixe les conditions d'agrément et édicte les normes et ratios applicables aux banques.
- ✓ La Commission Bancaire (CB) (autorité de supervision) : ses principales prérogatives consistent en le contrôle et le respect par les Banques des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.
- ✓ La Banque d'Algérie : chargée de réaliser le contrôle pour le compte de la Commission Bancaire par le biais de ses structures.
- ✓ La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) : contrôle de l'activité boursière est exercé par l'autorité de régulation de marché « COSOB ».
- ✓ La Cour des comptes : elle exerce le contrôle a posteriori de la régularité de la gestion des comptes et du patrimoine public.
- ✓ L'inspection Générale des Finances (IGF) : acteur majeur du dispositif de contrôle des deniers publics en Algérie, elle intervient dans le contrôle et la vérification du respect des procédures internes et la conformité dans à travers les missions qui lui sont dévolues.
- ✓ Les Commissaires Aux Comptes (CAC) qui constitue le contrôle légal de la Banque. Les commissaires aux comptes sont certifiés et inscrits à la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC). Leur mission est encadrée par la Loi N°10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé

#### 2- Présentation des principales dispositions législatives et réglementaires encadrant l'activité de l'émetteur.

L'activité bancaire du CPA est régie notamment par les principaux textes suivants :

##### 2.1 – Les lois

- ✓ L'ordonnance n°75/59 du 26.09.1975 portant Code de Commerce, modifiée et complétée ;
- ✓ La décision Banque d'Algérie N°02-97 du 06 avril 1997 portant agrément du CPA en qualité de Banque ;
- ✓ L'ordonnance n° 01-04 du 20.08.2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des Entreprises Publiques Economiques ;
- ✓ La loi n° 90-22 du 18.08.1990 relative au registre de commerce, modifiée et complétée, notamment son article 31 ;
- ✓ Le décret législatif n°93-10 du 23/05/1993 modifié et complété relatif à la bourse des valeurs mobilières ;
- ✓ La loi 23-09 du 21/06/2023 portant loi monétaire et bancaire ;
- ✓ La loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier ;
- ✓ La loi n° 05-01 du 6 février 2005 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- ✓ La loi n° 18-07 relative à la protection des données à caractère personnel, modifiée par la Loi n° 11-25 du 24 juillet 2025.

## 2.2- Règlements et instructions de la Banque d'Algérie

| Partenaire   | Désignation  |
|--|--|
| Centrales des risques, impayés et chèques sans provision | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 2012-01 du 20 février 2012 portant organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages ;</li> <li>- Instruction n° 04-2019 du 31 décembre 2019 portant centralisation des risques bancaires liés aux entreprises et aux ménages.</li> </ul>   |
| Conditions de constitution et agrément des banques       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 24-01 du 6 février 2024 fixant les conditions d'autorisation de constitution et d'agrément de banque et d'établissement financier</li> <li>- Règlement n° 24-02 du 6 février 2024 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie</li> </ul>   |
| Contrôle interne et lutte contre le blanchiment d'argent | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 2011-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers</li> <li>- Règlement n° 24-03 du 24 juillet 2024 relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération, modifié par le Règlement n° 25-14 du 24 septembre 2025</li> <li>- Instruction n° 03-2024 du 24 novembre 2024 relative au devoir de vigilance</li> <li>- Instruction n° 04-2026 du 30 avril 2026 fixant la procédure de connaissance clientèle (KYC)</li> </ul>   |
| Normes prudentielles                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 2014-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers</li> <li>- Règlement n° 2014-02 du 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations</li> <li>- Règlement n° 2014-03 du 16 février 2014 relatif au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers</li> <li>- Règlement n° 2011-04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité</li> <li>- Règlement n° 2004-04 du 19 juillet 2004 fixant le rapport dit coefficient de fonds propres et de ressources permanentes</li> </ul>   |
| Règlementation des changes et comptes devises            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 24-05 du 13 octobre 2024 fixant le seuil de déclaration d'importation et d'exportation de billets de banque</li> <li>- Règlement n° 2023-01 du 21 septembre 2023 relatif aux conditions d'autorisation de constitution, d'agrément et d'exercice des bureaux de change</li> <li>- Instruction n° 05-2025 du 17 juillet 2025 relative au droit de change pour voyage à l'étranger</li> <li>- Note aux banques n° 02/DGC/2025 du 16 décembre 2025 relative au réajustement des modalités de règlement de la contre-valeur en dinars du montant du droit de change</li> <li>- Note aux banques n° 01/DGIG/2025 du 15 décembre 2025 relative aux modalités de mise en œuvre des conditions d'octroi du droit de change pour voyage à l'étranger</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| Règles comptables et publication des états financiers | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 01-2020 du 15 mars 2020 fixant les règles générales en matière de conditions de banque applicables aux opérations de banque</li> <li>- Règlement n° 25-07 du 24 juillet 2025 portant plan de comptes applicable aux banques et aux établissements financiers</li> <li>- Règlement n° 25-08 du 24 juillet 2025 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers</li> </ul> |
| Finance Islamique                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 25-09 du 24 juillet 2025 définissant les règles de comptabilisation et d'évaluation des opérations de banque relevant de la finance islamique</li> </ul>   |
| Systèmes de paiement                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement n° 2005-04 du 13 octobre 2005 portant sur le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents</li> <li>- Règlement n° 2005-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse</li> </ul>  |
| Garantie des dépôts bancaires                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction n° 13-2020 du 8 décembre 2020 portant détermination du taux de la prime due au titre de la participation au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires, mise à jour par l'Instruction n° 07-2025 du 28 août 2025</li> </ul>   |

### 2.3- Principaux règlements et instructions de la COSOB

| Partenaire | Désignation  |
|------------|--|
| COSOB      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement COSOB n° 25-04 du 22 octobre 2025 relatif à la divulgation de l'information à publier par les sociétés cotées</li> <li>- Règlement COSOB n° 25-01 du 22 janvier 2025 fixant les conditions et modalités du vote à distance par voie électronique aux assemblées générales des sociétés cotées</li> <li>- Instruction COSOB n° 26-03 du 25 mars 2026 établissant la liste indicative des informations importantes à communiquer au marché</li> <li>- Instruction COSOB n° 26-02 fixant le contenu des rapports annuel et semestriel des émetteurs</li> <li>- instruction COSOB n° 00-01 du 11 juin 2000 fixant les règles prudentielles de gestion des Intermédiaires en Opérations de Bourse</li> </ul> |

### 5.4-Caractéristiques essentielles de l'activité

#### Historique

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) est une banque commerciale publique créée le 29 décembre 1966 par l'ordonnance n°66-366. Issu de la reprise de plusieurs banques étrangères présentes en Algérie. le CPA a progressivement élargi son périmètre en intégrant dès 1967 d'autres établissements financiers et a connu plusieurs phases de restructuration, notamment avec la création de la Banque de Développement Local (BDL) en 1985.



## Réseau d'Agences

Le CPA dispose d'un maillage territorial étendu sur l'ensemble du territoire national :

- 168 agences réparties à travers le pays
- 110 guichets dédiés à la finance islamique, intégrés au réseau existant
- 3 agences spécialisées en finance islamique (conformes aux principes de la charia)
- 22 espaces digitaux facilitant l'accès aux services à distance

## Produits et services

Les principaux produits et services du CPA se déclinent comme suit :

- Finance islamique

Le CPA propose une gamme de produits conformes aux principes de la charia, offrant des solutions de financement et d'épargne alternatives aux produits bancaires conventionnels.

- Carte Cpaye+ à débit différé

Destinée aux particuliers, cette carte permet d'effectuer des paiements et des dépenses regroupés avec un débit différé, facilitant la gestion de trésorerie personnelle.

- Gamme Easy – Financement de locaux professionnels

Solution de financement dédiée à l'acquisition de locaux professionnels, équipements ou investir dans un financement combiné, travaux d'exploitations s'adressant aux commerçants, et professionnels (secteur médical notamment). Elle vise à faciliter l'accès à la propriété professionnelle et à soutenir le développement des activités.

- Wimpay CPA

L'application « WIMPAY CPA » (solution de paiement mobile) est un service de paiement par mobile, basé sur le scanne du QR Code, interopérable avec les autres solutions de paiement disponibles sur le marché. Cette application permet à la clientèle de la Banque d'effectuer des paiements de proximité (paiement d'achats, factures, etc.) ainsi que des transferts instantanés d'argent de personne à personne en intra et en interbancaire.

- Mobile CPA

Ce service « Mobile CPA » est une extension du service « e-banking » accessible par internet. Il permet au client d'obtenir, via le système d'exploitation de son téléphone mobile (ou sa tablette), des informations bancaires générales ou personnelles et de réaliser des opérations bancaires (virements unitaires, consultation des soldes, commande de chèques).

• Aussi, et dans le cadre des orientations des pouvoirs publics visant à accélérer le développement économique et à renforcer la sécurité alimentaire, le CPA s'est engagé depuis 2025 à soutenir et à accompagner le secteur agricole en diversifiant sa gamme de produits de financement proposés à sa clientèle

## Synthèse

Fort de près de 60 ans d'histoire, le Crédit Populaire d'Algérie s'affirme comme un acteur bancaire incontournable du paysage financier national. Sa capacité à combiner banque universelle, finance islamique et transformation digitale lui confère un positionnement stratégique unique, au service des particuliers, des professionnels et du développement économique du pays.

## 5.5-Organisation de l'émetteur

Au 31/12/2025, l'effectif de la Banque s'élève à 4 643 collaborateurs, toutes catégories socio professionnelles confondues. Il affiche un flux net de 35 agents par rapport à la situation de 2024 (4 608 agents).

Il est à souligner que les efforts consentis en matière d'amélioration progressive du dispositif d'évolution professionnelle ont fait que la catégorie « Cadres » continue de représenter l'essentiel de l'effectif de la Banque, avec environ 86%, composée pour l'essentiel de 88% d'universitaires (3 530 agents). L'effectif de la Banque reste déployé dans sa majorité (76%) au niveau des sièges d'exploitation.

La représentation graphique, ci-après, illustre la structure des effectifs de la Banque par catégorie socioprofessionnelle :

Tableau : Evolution des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

| Catégorie socio-professionnelle | Effectif 2024 | Effectif 2025 | Evol.25/24 |          |
|---------------------------------|---------------|---------------|------------|----------|
|                                 |               |               | Flux       | %        |
| Cadres                          | 3 971         | 3 989         | 18         | 0        |
| Maîtrise                        | 599           | 622           | 23         | 4        |
| <b>Total 1</b>                  | <b>4 570</b>  | <b>4 611</b>  | <b>41</b>  | <b>1</b> |
| dont universitaires             | 3 465         | 3 530         | 65         | 2        |
| Exécution                       | 38            | 32            | -6         | -16      |
| <b>Total 2</b>                  | <b>4 608</b>  | <b>4 643</b>  | <b>35</b>  | <b>1</b> |

Par familles d'emplois, l'effectif de la Banque reste concentré dans la catégorie « Commerce/Engagements » qui occupe, pour la dixième année consécutive, le premier rang. Elle représente 38% de l'effectif global de la Banque au 31/12/2025, suivie par la famille « Management », qui demeure stationnaire (30%) à fin 2025. La famille « Administration et Gestion des Utilités » conserve sa troisième position, avec une proportion de 4% de l'effectif global (à la même hauteur que 2024). Les 28% de l'effectif restants, sont partagés entre les autres métiers « logistique, juridique, informatique/organisation, contrôle et sécurité et ressources humaines/activités sociales, ... etc ».

Au 31/12/2025, la pyramide des âges indique que l'âge moyen de l'effectif de la Banque est de 42,12 ans, contre 41,93 ans en 2024, soit un léger vieillissement de 0,19 an. Ce taux reste stationnaire en raison de la politique de gestion de la Ressource Humaine adoptée par la Banque, ces dernières années, à travers le remplacement des départs en retraite (d'un effectif en fin de carrière à un âge avancé) par le recrutement de jeunes diplômés. Le tableau ci-après, reprend l'historique de la pyramide des âges.

Tableau : Evolution de la pyramide des âges

| Désignation       | 2023  | 2024  | 2025  |
|-------------------|-------|-------|-------|
| Pyramide des âges | 41,66 | 41,93 | 42,12 |

La répartition relative de cette population par sexe demeure sans changement par rapport à l'exercice 2024, avec une légère dominance de l'effectif masculin. Ainsi, au 31/12/2025, ce dernier représente 51% de l'effectif global, avec 2 363 agents (2 373 agents en 2024). Quant à l'effectif féminin, celui-ci représente 49% de l'effectif global, soit 2 280 agents (2 235 agents en 2024).

S'agissant de la répartition de l'effectif universitaire (3 530 agents) selon le sexe, cette dernière révèle clairement que la structure est en faveur du sexe féminin, avec une part de 56% (soit 1 971 agents) de l'effectif détenant un diplôme universitaire, contre 44% (soit 1 559 agents) pour le sexe masculin.

Le CPA peut se targuer de figurer parmi les meilleurs ratios de productivité du capital humain du secteur bancaire national, avec un PNB de plus de 93 650 millions DA, permettant de générer un résultat net en croissance de 15%, avec 48 247 millions DA et des résultats annuels par employé dépassant respectivement les 20 166 millions DA et 8 346 millions DA à fin 2025. L'introduction en bourse a constitué pour la Banque l'opportunité de s'investir massivement dans ce socle de talents pour attirer les meilleurs profils, dynamiser les parcours professionnels et fidéliser sur le long terme un personnel remarquablement engagé, comme l'atteste le faible turnover. Cet effort contribuera à maintenir le leadership opérationnel et humain du CPA.

5.6-Tableau des filiales et participations

U : Millier DA

| Renseignements financiers   | Capital        | Réserves et report à nouveau avant affectation de résultats | Fraction du capital détenu | Valeur comptable des titres détenus | Prêts et avances consentis et non encore remboursés         | Montant des cautions et aval donné par la société | Résultat net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations |
|---|----------------|---|----------------------------|-------------------------------------|---|---|----------------------------------|--|--------------|
| <b>1 - Filiales (+50% du capital détenu par la société).</b>                    |                |   |                            |                                     |   |   |                                  |  |              |
| CPA PRINT   | 24 000 DZD     | 264 338 DZD   | 100%                       | 293 014 DZD                         |   |   | 4 676 DZD                        | -  |              |
| <b>2 - Filiales (inférieur ou égal à 50% du capital détenu par la société).</b> |                |   |                            |                                     |   |   |                                  |  |              |
| MEDITRADE   | 600 000 MAD    | -   | 50%                        | 0                                   | Société Algéro-marocaine en liquidation provisionnée à 100% |   |                                  |  |              |
| El Djazair Idjar  | 6 500 000 DZD  | 147 863 DZD   | 48,38%                     | 3 351 360 DZD                       |   |   | 180 924 DZD                      | -  |              |
| FINALEP   | 3 200 000 DZD  | 221 984 DZD   | 33,94%                     | 1 176 765 DZD                       |   |   | 45 111 DZD                       | 5 804 DZD  |              |
| S.I.H   | 41 527 000 DZD | -25 337 887 DZD   | 17,50%                     | 1 962 751 DZD                       | 19 318 939 DZD  | 9 202 DZD   | -4 971 504 DZD                   | -  |              |
| SIGESIM   | 600 000 DZD    | -31 627 DZD   | 16,67%                     | 10 DZD                              |   |   | 16 189 DZD                       | -  |              |
| SSB   | 300 000 DZD    | 26 396 DZD  | 16,67%                     | 88 145 DZD                          |   |   | 202 174 DZD                      | -  |              |
| ALGERIAN START UP FUND  | 2 400 000 DZD  | -139 968 DZD  | 16,67%                     | 366 759 DZD                         |   |   | -59 479 DZD                      | -  |              |
| S.G.B.V   | 487 200 DZD    | -190 497 DZD  | 16,26%                     | 55 533 DZD                          |   |   | 44 906 DZD                       | -  |              |
| SCI BEF   | 186 640 DZD    | 17 160 DZD  | 15,47%                     | 31 520 DZD                          |   |   | 0 DZD                            | -  |              |
| CAARAMA Assurances  | 1 000 000 DZD  | 671 372 DZD   | 15,00%                     | 258 361 DZD                         |   |   | 51 032 DZD                       |  |              |
| SATIM   | 1 385 500 DZD  | 1 470 765 DZD   | 14,69%                     | 512 186 DZD                         |   |   | 630 878 DZD                      | -  |              |
| SRH   | 10 500 000 DZD | -1 082 040 DZD  | 13,14%                     | 1 425 394 DZD                       | 2 335 096 DZD   |   | 614 260 DZD                      | -  |              |
| ALPAP   | 500 000 DZD    | 69 817 DZD  | 13,06%                     | 561 673 DZD                         | 3 300 000 DZD   | 50 000 DZD  | 42 077 DZD                       | 2 229  |              |
| AMNAL   | 2 000 000 DZD  | 950 157 DZD   | 12,50%                     | 390 551 DZD                         |   |   | 174 251 DZD                      | 2 000 DZD  |              |
| BAMIC   | 100 000 USD    | 39 132 USD  | 12,50%                     | 13 389 USD                          |   |   | 9 302 USD                        | 875 USD  |              |
| F.G.M.M.C   | 1 700 000 DZD  | -886 212 DZD  | 11,76%                     | 86 042 DZD                          |   |   | -82 431 DZD                      | -  |              |
| IFB   | 660 000 DZD    | 636 853 DZD   | 10,22%                     | 142 031 DZD                         |   |   | 93 126 DZD                       | -  |              |
| CAGEX   | 10 000 000 DZD | 1 535 948 DZD   | 7,20%                      | 900 600 DZD                         |   |   | 909 479 DZD                      | 26 088 DZD   |              |

5.6-Tableau des filiales et participations (suite 1)

U : Millier DA

| Renseignements financiers   | Capital         | Réserves et report à nouveau avant affectation de résultats | Fraction du capital détenu | Valeur comptable des titres détenus | Prêts et avances consentis et non encore remboursés | Montant des cautions et aval donné par la société | Résultat net du dernier exercice         | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice | Observations            |
|---|-----------------|---|----------------------------|-------------------------------------|---|---|--|--|-------------------------|
| <b>2 - Filiales (inférieur ou égal à 50% du capital détenu par la société).</b> |                 |   |                            |                                     |   |   |  |  |                         |
| F.C.M.A.I.C.A   | 10 000 DZD      |   | 10%                        | 1 000 DZD                           |   |   | Ce fonds n'a jamais démarré son activité |  |                         |
| I.A.H.E.F   | 200 000 DZD     | 144 782 DZD   | 9%                         | 37 866 DZD                          |   |   | 75 950 DZD                               | -  |                         |
| S.G.C.I   | 3 000 000 DZD   | 2 979 733 DZD   | 8,05%                      | 558 391 DZD                         |   |   | 828 147 DZD                              | 28 234 DZD   |                         |
| F.C.M.G.C.I 30-55 ans   | 2 500 000 DZD   | -17 856 817 DZD   | 8,00%                      | 0 DZD                               |   |   | -8 665 084 DZD                           | -  |                         |
| El Djazair El Moutahida Takaful Famillia  | 1 000 000 DZD   | -24 533 DZD   | 8,00%                      | 81 068 DZD                          |   |   | 37 888 DZD                               |  |                         |
| C.G.C.I/PME   | 20 000 000 DZD  | 315 800 DZD   | 6,70%                      | 2 063 728 DZD                       |   |   | 0 DZD                                    | -  |                         |
| ALGERIAN GENERAL TAKAFUL  | 2 000 000 DZD   | -142 996 DZD  | 6,67%                      | 119 792 DZD                         |   |   | -59 949 DZD                              |  |                         |
| SALEM   | 1 650 000 DZD   |   | 6,06%                      | 0 DZD                               |   |   | 0 DZD                                    |  | Société en liquidation. |
| C.P.I   | 862 950 DZD     | 2 100 361 DZD   | 5,75%                      | 183 171 DZD                         |   |   | 223 537 DZD                              | -  |                         |
| Algérie Clearing  | 240 000 DZD     | 660 495 DZD   | 4,43%                      | 53 867 DZD                          |   |   | 316 269 DZD                              | 1 009  |                         |
| F.G.D.B.  | 250 000 DZD     | 337 885 627 DZD   | 4%                         | 14 153 503 DZD                      |   |   | 15 701 958 DZD                           | -  |                         |
| F.C.M.G.R.C/JP  | 5 427 130 DZD   | 47 947 569 DZD  | 3,69%                      | 200 000 DZD                         |   |   | 2 729 748 DZD                            | -  |                         |
| ARESBANK  | 300 001 €       | 35 462 €  | 0,14%                      | 486 €                               |   |   | 16 054 €                                 | 14 €   |                         |
| Prg.Fin.C.Ara   | 985 150 USD     | 227 505 USD   | 0,125%                     | 1 620 USD                           |   |   | 33 051 USD                               | 50 USD   |                         |
| ALGERIAN BANK OF SENEGAL  | 62 900 000 FCFA | -1 311 000 F CFA  | 20%                        | 12 560 000 USD                      |   |   | 1 211 000 F CFA                          |  |                         |
| ALGERIAN UNION BANK   | 1 850 000 MRU   | -156 428 MRU  | 40%                        | 606 898 MRU                         |   |   | -177 077 MRU                             |  |                         |
| Visa Inc  | ND              | ND  | ND                         | 546 USD                             |   |   |  |  | Ste cotée en bourse.    |

**N B:**

Seules les participations en Algérie SATIM, IFB, IAHEF et ALPAP et BAMIC à l'étranger ont tenu leur assemblée générale.

## 5.7-Capital et structure de l'actionariat

| Structure du Capital                            |                     |
|---|---------------------|
| Capital social                                  | 200 000 000 000 DZD |
| Flottant  | 24,5 %              |
| Nombre d'actions en circulation (au 31/12/2025) | 49 002 125 actions  |
| Valeur nominale                                 | 1 000 DZD           |

| Données du marché                      |                    |
|--|--------------------|
| Prix d'introduction                    | 2 300 DZD          |
| Cours au 31/12/2025                    | 2 300 DZD          |
| Cours moyen (2025)                     | 2 265 DZD          |
| Plus haut (2025)                       | 2 300 DZD          |
| Plus bas (2025)                        | 2 000 DZD          |
| Volume échangé (2025)                  | 4 213 507 actions  |
| Capitalisation boursière au 31/12/2025 | 46 000 000 000 DZD |

| Actionariat                     |  |
|---------------------------------|--|
| 1- Actionnaire majoritaire      | Ministère des Finances                             |
| % Capital détenu                | 75,5 %   |
| 2-Actionnaire Minoritaire       | Personnes physiques et morales (publiques/privées) |
| % Capital Flottant grand Public | 24,5 %   |

| Structure de l'actionariat                                      |               |
|---|---------------|
| Nombre d'actionnaires   | 37 643        |
| Actionnaires Individuel (Personne physique) en nombre           | 36 847 (98 %) |
| Actionnaires Personne Morale et Institutionnel en nombre        | 797 (2 %)     |
| % Capital flottant détenu par actionnaires personnes physiques  | 62 %          |
| % Capital flottant détenu par personnes Morales et institutions | 38 %          |

## 6- Gouvernance

### 6.1-Assemblée Générale :

#### 1-Etat de mise en œuvre des résolutions des Assemblées Générales Ordinaires

L'assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 23/06/2025, ayant statué sur les comptes sociaux de l'exercice 2024, s'est soldée par la promulgation de onze (11) résolutions. Le dossier portant « état de mise en œuvre des résolutions adoptées par l'assemblée Générale Ordinaire (AGO) a fait l'objet d'un examen par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit, respectivement les 19 et 20 Avril 2026.

Le bilan fait ressortir la mise en œuvre totale de dix (10) Résolutions et une (01) en cours de mise œuvre, soit une prise en charge de 90,9% des résolutions

|                 |  |
|-----------------|--|
| Résolution N°01 | Comptes sociaux au 31 /12/2024 (Résolution mise en œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les comptes sociaux de l'exercice 2024 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire lors de la session du 23 Juin 2025.</li> </ul>  |
| Résolution N°02 | Affectation du résultat de l'exercice 2024 (Résolution mise en œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les écritures comptables d'affectations du résultat ont été enregistrées lors de la clôture définitive de l'exercice 2024.</li> <li>La liquidation des dividendes au profit des Actionnaires est intervenue dans les délais réglementaires exigés par le Code du Commerce.</li> </ul>   |
| Résolution N°03 | Prise en charge des recommandations des Commissaires aux Comptes (Résolution mise en œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport d'étapes trimestriel n°01 établi par la Banque à Septembre 2025 a été examiné par le Comité Exécutif, le Comité d'Audit et présenté au Conseil d'Administration. Ce document a été remis aux Commissaires aux Comptes.</li> <li>Le rapport d'étapes trimestriel n°2 établi par la Banque à Décembre 2025 a été examiné par le Comité Exécutif, le Comité d'Audit et présenté au Conseil d'Administration. Ce document a été transmis aux Commissaires aux Comptes.</li> <li>Quant au rapport définitif établi dans le cadre de l'arrêté définitif des comptes sociaux de l'exercice 2025, il a été examiné par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et présenté au Conseil d'Administration. Ce document a été remis aux Commissaires aux Comptes.</li> </ul> |
| Résolution N°04 | Rémunération des Administrateurs (Résolution mise en œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Une provision annuelle, correspondant à la rémunération de six réunions du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025, a été portée en dépenses d'exploitation.</li> </ul>   |

|                 |  |
|-----------------|--|
|                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil d'Administration a tenu sept (07) réunions lors de l'exercice 2025. Le nombre limite de six (06) réunions étant dépassé, le Conseil d'Administration fournira les justificatifs nécessaires à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dédiée à l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025, et ce, pour régularisation.</li> </ul>  |
| Résolution N°05 | <p>Réunion supplémentaires du Conseil d'Administration (Résolution mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil d'Administration a tenu deux (02) réunions supplémentaires durant l'exercice 2024 qui ont fait l'objet d'une régularisation par résolution n°05 de l'AGO du 23 Juin 2025.</li> </ul>   |
| Résolution N°06 | <p>Prime d'effort (Résolution mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de la prise en charge de la résolution n° 06 de l'AGO du 23/06/2025, le Conseil d'Administration a décidé, lors de la réunion du 12/07/2025, d'octroyer une prime d'effort au profit des travailleurs de la Banque au titre de l'exercice 2024.</li> <li>Cette prime a fait l'objet d'une distribution au Personnel de la Banque sur la paie du mois de Juillet 2025.</li> </ul>   |
| Résolution N°07 | <p>Honoraires et travaux de commissariat aux comptes (Résolution mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La provision pour charges à payer, relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025 a été constituée au 31/12/2025.</li> <li>Les honoraires des Commissaires aux Comptes, au titre de l'exercice 2024, ont fait l'objet de règlement et ce, après réception par la Banque des rapports techniques des Commissaires aux Comptes et l'adoption des comptes sociaux par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/06/2025.</li> <li>Le programme de travail des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025 a été transmis à la Banque en date du 04/02/2026.</li> </ul> |
| Résolution N°08 | <p>Mandat des Commissaires aux Comptes (Résolution mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'AGO prend acte de la fin des mandats de commissariat aux comptes assurés par Messieurs OUENDELLOUS Mohamed (second mandat) et LABANDJI Ahmed (premier mandat),</li> <li>Elle décide de renouveler, à compter de l'exercice 2025, le mandat de Monsieur LABANDJI Ahmed pour trois (03) nouveaux exercices, et ce, à compter de l'exercice 2025 ; et de nommer Monsieur OUZZANI Samir pour un mandat de trois exercices.</li> </ul>   |

|                        |  |
|------------------------|--|
| <p>Résolution N°09</p> | <p>Election d'administrateurs représentant les petits porteurs devant siéger dans le Conseil d'Administration du CPA (Résolution en cours de mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le 20/07/2025 : transmission au Gouverneur de la Banque d'Algérie de la demande d'agrément des administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration du CPA. La BA a demandé un complément d'informations.</li> <li>▪ Mr BOUKENOUCHE Aomar a été agréé par Mr le Gouverneur de la Banque d'Algérie en date du 28/04/2026 au poste d'administrateur représentant la catégorie des personnes physiques des actionnaires minoritaire du CPA</li> <li>▪ Pour le poste d'administrateur représentant la catégorie des personnes morales des actionnaires minoritaires, la Banque est toujours en attente de la désignation par MADAR HOLDING d'un nouveau représentant</li> </ul> |
| <p>Résolution N°10</p> | <p>Rapport spécial relatif à la certification des transpositions des comptes miroirs-devises non déclarées à la Banque d'Algérie (Résolution mise en œuvre).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la certification des transpositions des comptes miroirs-devises non déclarées à la Banque d'Algérie, remis à la Banque, a été transmis à la Banque d'Algérie.</li> <li>▪ La Banque d'Algérie a procédé au remboursement des montants y afférents au titre de l'exercice 2022.</li> </ul>   |
| <p>Résolution N°11</p> | <p>Publicité légale (Résolution mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les formalités légales de publicité (acte notarié et BOAL) ont été accomplies au niveau du CNRC le 30/06/2025.</li> </ul>  |

1-Etat de mise en œuvre de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie en session Extraordinaire, tenue le 24/02/2025

|                        |   |
|------------------------|---|
| <p>Résolution N°01</p> | <p>Retrait de la participation du CPA du capital social d'ARESBANK Madrid :</p> <p>Après avoir pris connaissance de la résolution du Conseil d'Administration relative au retrait de la participation du CPA du capital d'ARESBANK-Madrid, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie en session extraordinaire, des actionnaires du CPA, décide le retrait de la participation du CPA du capital social d'ARESBANK-Madrid et mande le Conseil d'Administration à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour l'accomplissement des formalités réglementaires appropriées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution en cours de mise en œuvre.</li> </ul> |
|------------------------|---|

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <p>Résolution<br/>N°02</p> | <p>Rachat par le CPA de ses propres actions cotées en bourse en vue de réguler leurs cours :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie en session extraordinaire, des actionnaires du CPA, après avoir pris connaissance de la communication de la banque, autorise, en vertu, des dispositions de l'article 715-bis du Code de Commerce, la banque, dont les titres sont admis à la cote officielle de la Bourse des valeurs mobilières, pour une durée d'un an, à opérer en bourse sur ses propres actions en vue d'en réguler le cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution mise en œuvre</li> </ul>  |
| <p>Résolution<br/>N°03</p> | <p>Election d'administrateurs représentants les petits porteurs devant siéger dans le Conseil d'Administration du CPA</p> <p>Suite à l'impossibilité de poursuivre le processus de scrutin, mené sous la supervision d'un huissier de justice, pour l'élection de deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires devant siéger au Conseil d'Administration de la banque, en raison de l'apparition d'un problème technique, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie en session extraordinaire, des actionnaires du CPA, décide de différer ce point et de l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la banque, statuant sur les comptes sociaux de l'exercice 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution mise en œuvre</li> </ul> |
| <p>Résolution<br/>N°03</p> | <p>Publicité légale :</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie en session extraordinaire, des actionnaires du CPA confère au porteur habilité par le Conseil d'Administration de tout extrait ou copie du présent procès-verbal, tout pouvoir à l'effet de remplir toute formalité légale de publicité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution mise en œuvre : Publicité légale effectuée le 11/05/2025 au niveau du CNRC</li> </ul>   |

1-Assemblée Générale : Etat de mise en œuvre de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 24/02/2025

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <p>Résolution<br/>N°01</p> | <p>Pouvoirs du Conseil d'Administration :</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du CPA marque son accord pour l'amendement de l'article 13 des statuts de la banque relatif aux pouvoirs du Conseil d'Administration par la suppression de l'alinéa 2 relatif au seuil de cinquante « 50 » millions DA.</p> <p>En conséquence, la détermination du nouveau seuil en matière d'approbation préalable des marchés d'investissements relèvera de la compétence du Conseil d'Administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution mise en œuvre</li> </ul> |
|----------------------------|---|

|                            |   |
|----------------------------|---|
|                            |   |
| <p>Résolution<br/>N°02</p> | <p>Décision de participation et/ou de retrait du CPA des capitaux des sociétés :</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du CPA, décide d'amender l'article 17 des statuts, inhérent à l'Assemblée Générale et ce, par la suppression du dernier tiret de l'alinéa 2, relatif à la prise de participation dans d'autres sociétés et autorise le Conseil d'Administration de la banque à l'effet de statuer sur les décisions de participation et/ou de retrait du CPA des capitaux des sociétés et de les mettre en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résolution mise en œuvre</li> </ul>   |
| <p>Résolution<br/>N°03</p> | <p>Modification supplémentaire des statuts du CPA :</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du CPA, autorise l'adjonction aux statuts du CPA, les dispositions ci-dessous portant sur les modalités et conditions de représentativité des actionnaires du CPA au sein du Conseil d'Administration, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Durée du mandat : 03 ans renouvelable ;</li> <li>✓ Seuil de participation : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour le représentant des personnes morales : 1 000 actions minimum, détenues par la personne morale.</li> <li>○ Pour le représentant des personnes physiques : 1 000 actions minimum.</li> </ul> </li> <li>▪ Résolution en cours de mise en œuvre. En attendant la nomination de l'administrateur représentant la catégorie des personnes morales des actionnaires minoritaires du CPA</li> </ul> |
| <p>Résolution<br/>N°03</p> | <p>Publicité légale :</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA conférer au porteur habilité par le Conseil d'Administration de tout extrait ou copie du présent procès-verbal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir toutes formalité légale de publicité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre : Publicité légale effectuée le 11/05/2025 au niveau du CNRC</li> </ul>   |

## 2-Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice

### 2-1 Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du CPA

#### Résolution n°01 : Comptes sociaux au 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie, après avoir :

- Pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration et entendu le rapport des Commissaires aux Comptes ;
  - Reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance ;
  - Pris note de la certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 par Messieurs les Commissaires aux comptes.
- Approuve les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2025 tels que présentés avec un total bilan de 3 215 984 895 672,60 DA et un résultat net bénéficiaire de 48 247 152 722, 45 DA ;
  - Adopte le rapport de gestion du Conseil d'Administration après avoir reçu les informations complémentaires demandées en cours de séance et donne, aux administrateurs, quitus de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### Résolution n°02 : Affectation du résultat.

Subséquentement à la résolution première, l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, d'un montant de 48 247 152 722, 45 DA comme suit :

- Réserves légales : 2 412 357 636,12 DA ;
- Dividendes : 35 000 000 000,00 DA ;
- Réserves facultatives : 10 834 795 086,33 DA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### Résolution n°03 : Prise en charge des recommandations des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie mande le Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre les recommandations des Commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### Résolution n°04 : Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie alloue, aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme forfaitaire et brute, sous forme de jetons de présence, de 50.000 DA, par Administrateur et par réunion du Conseil d'Administration.

Les jetons de présence ne sont pas versés aux Administrateurs absents, même représentés.

Une provision annuelle correspondant à la rémunération de six réunions du Conseil d'Administration, pour l'exercice 2026, est portée en charges d'exploitation.

Le nombre de réunions peut être dépassé, à charge pour le Conseil d'Administration de donner les justifications nécessaires à l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n°05 : Réunion supplémentaire du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie prend acte de la tenue d'une (01) réunion supplémentaire du Conseil d'Administration durant l'exercice 2025 et autorise, à titre de régularisation, la comptabilisation du montant des jetons de présence y relatifs en tant que charges d'exploitation de la Banque. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n°06 : Prime d'effort

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie autorise le Conseil d'Administration à l'effet d'accorder une prime d'effort au personnel de la Banque, comptabilisée en charges d'exploitation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n°07 : Honoraires et travaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale du Crédit Populaire décide d'allouer, à Messieurs les Commissaires aux comptes, la somme provisoire de quatre (04) millions de DA au titre de leurs honoraires pour l'exercice 2025, avances comprises.

Elle autorise la Banque à constituer une provision de quatre (04) millions de DA au titre des honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2026.

Le règlement du reliquat des honoraires interviendra sur la base des comptes définitifs dudit exercice après leur adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire et après réception des rapports techniques des Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes doivent communiquer à la Banque leur programme de travail et les moyens humains et matériels mis en œuvre au titre de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n°08 : Mandat des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie prend acte de la fin de mandat d'Administrateurs assuré par :

- Madame LAMMARI Nawal ;
- Monsieur MAHTALI Abdelkrim ;
- Monsieur ADOUANE Djamel.

Elle décide de.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n°09 : Remplacement de l'administrateur représentant la catégorie des personnes morales des actionnaires du CPA devant siéger dans le Conseil d'Administration du CPA

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie :

Considérant que :

- Le représentant de MADAR Holding, initialement élu par résolution n°9 de l'AGO du 23/06/2025, a perdu l'habilité de représenter la catégorie des personnes morales des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration du CPA ;
- La Société MADAR Holding n'a pas présenté la candidature suppléante, nonobstant les divers courriers de la Banque ;
- Le PV établi par l'huissier de justice, Mme BEKA, portant processus du scrutin mené lors de l'AGO du 23 Juin 2025, sous sa supervision, pour l'élection de deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires devant siéger au Conseil d'Administration de la banque ;
- L'AGO du 23 Juin 2025 a décidé de nommer, le candidat (e) suivant, ayant obtenu le plus grand nombre de voix après le candidat élu de la liste de la catégorie des personnes morales.

Décide de nommer la Spa SAA, candidate suivante, élue avec 1436828 voix, représentée par Mr Samir CHEMMAME, au poste d'Administrateur représentant la catégorie des personnes morales des actionnaires minoritaires du CPA, au sein du Conseil d'Administration de la banque et ce, pour un mandat d'une durée de trois (03) années.

Préalablement à l'installation dans sa fonction, la personne nommée doit obtenir l'agrément du Gouverneur de la Banque d'Algérie conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de non obtention de l'agrément sus évoqué par l'administrateur nommé, il sera procédé à la nomination du candidat (e) suivant ayant obtenu le plus grand nombre de voix après le candidat élu de la liste de la catégorie des personnes morales.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

Résolution n°10: Rachat par le Crédit Populaire d'Algérie de ses propres actions cotées en bourse en vue d'en réguler le cours.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Populaire d'Algérie, après avoir pris connaissance des éléments de réponse formulés par la COSOB, contenus dans son envoi CAB/129/2026 du 05 mai 2026, portant sur la mise en place d'un contrat de rachat, autorise la Banque, pour une durée d'une année, à opérer en bourse sur ses propres actions en vue d'en réguler le cours et à mettre en place un contrat de rachat de ses propres actions cotées en bourse.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Banque à l'effet de fixer toutes les modalités de l'opération notamment le prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à ..... des membres présents ou représentés.

Résolution n° 11 : Rapport spécial relatif à la certification des transpositions des comptes miroirs-devises non déclarées à la Banque d'Algérie.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Crédit Populaire d'Algérie, après avoir pris connaissance de la demande de la Banque d'Algérie relative à l'élaboration d'un rapport spécial sur la certification du listing des opérations de transpositions des comptes Miroirs-devises mis à jour, n'ayant pas fait l'objet de déclaration à temps à la Banque d'Algérie, au titre de la période allant du mois d'octobre 2018 à décembre 2021, et conformément à la résolution du Conseil d'administration n°03 du 23 avril 2026, autorise la banque à conclure la convention y afférente avec les Commissaires aux comptes en l'occurrence, Messieurs LABANDJI Ahmed et

OUZZANI Samir et ce, pour un montant de deux millions huit cent mille dinars, en hors taxes, par Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à ..... des membres présents ou représentés.

Résolution n°12: Publicité légale

L'Assemblée Générale du Crédit Populaire d'Algérie confère, au porteur habilité par le Conseil d'Administration de tout extrait ou copie du présent procès-verbal, tout pouvoir à l'effet de remplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2.2-Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA

Résolution n°1: Autorisation de dissolution de filiale « Eurl CPA Print » et la réintégration de son activité au sein de la Banque.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA, après avoir pris connaissance des résolutions du Conseil d'Administration du 08 novembre 2025 et du 23 avril 2026 :

- Décide d'autoriser la dissolution de filiale « Eurl CPA - Print », dont le capital social est détenu à 100% par le CPA, et la réintégration de son activité au sein de la Banque sous la forme d'une fusion par absorption ;
- Mande le Conseil d'Administration à l'effet d'élaborer un projet de fusion précisant les modalités de mise en œuvre ;
- Mande les Commissaires aux Comptes de la Banque à l'effet d'établir un rapport spécial sur cette opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Résolution n° 2: Publicité légale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CPA, donne pouvoirs au porteur habilité par le Conseil d'Administration de la Banque, à l'effet de remplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6.2-Conseil d'Administration ou de surveillance :

1-Composition du Conseil d'Administration du CPA

| Nom, Prénom,         | Fonction et/ou Organisation  | Date de nomination en qualité d'administrateur /ou DG du CPA | AG du..... | Durée du mandat | N° Agrément et date | Expiration du Mandat | Renouvellement |
|----------------------|--|--|------------|-----------------|---------------------|----------------------|----------------|
| M. MAHTALI Abdelkrim | Président du Conseil d'Administration  | 22/06/2023   | 22/06/2023 | 03 ans          | 544 du 22/11/2023   | 21/06/2026           | Oui            |
| KADRI Ali            | Directeur Général  | 02/05/2021   | 25/04/2021 | 03 ans          | 327 du 18/09/2024   | 17/09/2027           | Oui            |
| M. ADOUANE Djamel    | Ministère des Finances : sous-directeur des Institutions bancaires à la DGTG-COFE                      | 22/06/2023   | 22/06/2023 | 03 ans          | 545 du 22/11/2023   | 21/06/2026           | Non            |
| Mme. LAMMARI Nawal   | Ministère des Finances : Directrice des Financements Extérieur   | 22/06/2023   | 22/06/2023 | 03 ans          | 543 du 22/11/2023   | 21/06/2026           | Oui            |
| M. ZEROUALI Mostefa  | Administrateur indépendant   | 27/06/2024   | 27/06/2024 | 03 ans          | 124 du 20/04/2025   | 26/06/2027           | Oui            |
| M. YELLES Zoheir     | Administrateur indépendant   | 27/06/2024   | 27/06/2024 | 03 ans          | En cours            | 26/06/2027           | Non            |
| M.HANNICHE Djamel    | Ministère des Finances : Inspecteur à la Direction Générale des Impôts                                 | 27/06/2024   | 27/06/2024 | 03 ans          | En cours            | 26/06/2027           | Oui            |
| M. BOUKENOUCHE Aomar | Administrateur, représentant la catégorie des personnes physiques des actionnaires minoritaires du CPA | 23/06/2025   | 23/06/2025 | 03 ans          | 182 du 28/04/2026   | 22/06/2028           | Non            |

1-Composition du Conseil d'Administration du CPA

| Nom, Prénom, Adresse | Fonction et/ou Organisation                  | Date de nomination en qualité d'administrateur /ou DG du CPA | AG du..... | Durée du mandat | N° Agrément/ date | Expiration du Mandat | Renouvellement |
|----------------------|--|--|------------|-----------------|-------------------|----------------------|----------------|
| M. ZIZI Sid-Ali      | Administrateur représentant des travailleurs | 25/10/2021   | UGTA       | 04 ans          | 079 du 10-02-2022 | 24/10/2025           | Oui            |
| M. BISKRI Ali        | Administrateur représentant des travailleurs | 25/10/2021   | UGTA       | 04 ans          | 080 du 10-02-2022 | 24/10/2025           | Oui            |

## 2- Activités du Conseil d'Administration ou de surveillance

Durant l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a tenu sept (07) réunions, soit une (01) réunion supplémentaire de celles autorisées. Ce dépassement se justifie par l'avènement de certains changements survenus au niveau de la Banque.

A cet effet, une réunion du Conseil d'Administration du CPA a été tenue le 15 Mars 2025, dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 24 Février 2025 ayant :

- ▶ Par résolution n°1, pris acte du contenu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire « AGEX » réunie le 24 février 2025 et des résolutions qui y sont consignées, au nombre de trois (03) et mandaté la Direction Générale à l'effet de mettre en œuvre les résolutions de l'AGEX du 24/02/2025 et de procéder aux modifications des statuts de la Banque.
- ▶ Et par résolution n°3, pris acte du contenu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 février 2025 et des résolutions qui y sont consignées, au nombre de trois (03) et mandaté la Direction Générale pour leur mise en œuvre.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont soldées par soixante-treize (73) résolutions

| Numéro d'ordre | Date et numéro des procès-verbaux de réunions | Nombre de résolutions |
|----------------|---|-----------------------|
| 1              | 276/2025 du 15 Mars 2025                      | Dix-huit (18)         |
| 2              | 277/2025 du 10 Mai 2025                       | Treize (13)           |
| 3              | 278/2025 du 14 Juin 2025                      | Cinq (05)             |
| 4              | 279/2025 du 12 Juillet 2025                   | Neuf (09)             |
| 5              | 280/2025 du 27 Septembre 2025                 | Quatre (04)           |
| 6              | 281/2025 du 08 Novembre 2025                  | Douze (12)            |
| 7              | 282/2025 du 27 Décembre 2025                  | Treize (12)           |
| TOTAL          |   | Soixante-treize (73)  |

Durant l'exercice 2025, les principaux dossiers examinés et approuvés par le Conseil d'Administration sont indiqués ci-après :

- Comptes Sociaux et Rapports du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a approuvé :

- ▶ L'arrêté des comptes sociaux clos au 31.12.2024 ;
- ▶ L'arrêté de la situation comptable intérimaire, au 30 Juin 2025 ainsi que le planning de clôture de l'exercice 2025 ;
- ▶ Le rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2024 à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- ▶ Le projet de budget 2025 ;

- ▶ L'Examen de l'état de prise en charge des recommandations de l'AGO du 27 Juin 2024, « rapport définitif » ayant statué sur les comptes sociaux de l'exercice 2023, y compris les recommandations des Commissaires aux comptes ;
  - ▶ Les états de prise en charge des observations et remarques des Commissaires aux comptes au titre du rapport de l'exercice 2024 ainsi de leur rapport intérimaire, au 30 juin 2025 ;
  - ▶ Le rapport d'étape n°01, arrêté au 30/09/2025, relatif à l'état de prise en charge des résolutions de l'AGO du 23/06/2025 ayant statué sur les comptes sociaux de l'exercice 2024 ainsi que les recommandations des commissaires aux comptes ;
  - ▶ Le projet de budget 2026.
- Evaluation des performances au titre de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration a approuvé :

- ▶ L'évaluation du contrat de performances et libération de la partie variable de la rémunération des cadres dirigeants, au titre de l'exercice 2023.
  - ▶ L'examen du contrat de performance à soumettre à l'actionnaire pour la période d'évaluation afférente à l'exercice 2024.
- Activités du Comité d'Audit
    - ▶ Le Rapport Annuel du Comité d'Audit de la Banque, au titre de l'exercice 2024,
    - ▶ Le Programme de Travail du Comité d'Audit, au titre de l'exercice 2025.

- Contrôle Interne

Le Conseil d'Administration a approuvé :

- ▶ Le rapport annuel de l'exercice 2024 portant sur le Contrôle Interne qui découle de la mise en œuvre de l'article 71 du Règlement 11-08 de la Banque d'Algérie,
- ▶ Le rapport annuel de l'exercice 2024 portant sur la Mesure et la Surveillance des Risques qui découle de la mise en œuvre de l'article 72 du Règlement BA n° 11-08 de la Banque d'Algérie.

Ces deux rapports ont été transmis à la Banque d'Algérie.

- ▶ Le rapport annuel de relatif à la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, au titre de l'exercice 2024.

Ce rapport a été transmis à la Commission Bancaire et à la DGIG/Banque d'Algérie.

- ▶ La proposition de nomination de Mme OULD MOHAND Souad, en qualité de Directrice de la Conformité et responsable des dispositifs de contrôle de conformité en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (LAB-FT-FPADM) et principale correspondante de la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et des autres autorités compétentes.
- ▶ La procédure de traitement des Personnes Politiquement Exposées « PPE » ;
- ▶ La procédure de gel et/ou de saisie des fonds et biens dans le cadre de la prévention et de lutte contre le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

- Prime d'effort

Le Conseil d'Administration a approuvé :

- ▶ L'attribution de la prime d'effort au profit des travailleurs de la Banque au titre de l'exercice 2024.

- Les participations et filiales :

- ▶ Le rachat par le CPA de 50% des actions d'ASICOM détenus dans le capital de la société d'El Djazair Idjar Spa.

- Points divers

Le Conseil d'Administration a approuvé :

- ▶ L'état d'avancement du projet de réalisation du nouveau siège social de la Banque,
- ▶ Le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- ▶ La passation du contrat portant acquisition et mise en œuvre d'une solution security operation center « SOC » avec l'EPE CETIC Spa ;
- ▶ La passation du contrat avec l'EPE CETIC Spa relation à l'acquisition de 100 switchs d'accès au réseau en un seul lot ;
- ▶ La passation du contrat de renouvellement des souscriptions aux logiciels MICROSOFT dans le cadre du contrat Entreprise Agreement « EA » ;
- ▶ La passation du contrat CPA/ETB CHAREDDIB Abdelmadjid relatif à la réalisation de travaux d'un complexe bancaire à Ali Menjeli –Constantine ;
- ▶ La passation du contrat à commande d'acquisition des TPE auprès de la Société de Services Bancaires « SSB » Filiale des banques publiques ;
- ▶ La proposition de dissolution de CPA Print et la réintégration de l'activité « Imprimerie » au sein de la Banque ;
- ▶ La passation du contrat CPA/ETB ACHOURI Toufik portant sur la réalisation d'une agence bancaire + deux logements de fonction et un bloc d'Archives à TISSEMSSILIT ;
- ▶ La passation du contrat CPA/EPE Spa CAAT portant sur les assurances du patrimoine de la banque ;
- ▶ La passation de l'avenant n°03 au contrat de base CPA/COSIDER portant sur les travaux de gros œuvre infrastructure et superstructure du projet de construction du nouveau siège social de la banque ;
- ▶ La passation du contrat CPA/ETB HATEB AOMAR, portant sur les travaux de construction d'une agence bancaire à Barika –BATNA ;
- ▶ La passation des contrats de maintenance du Système d'Information de la Banque (Amplitude V7.4.4 et V.11).

6.3-Contrôle externe de la société :

Lite des Commissaires aux Comptes et Expert-Comptable

| Nom et Prénom     | Qualité                      | Tél/Fax  | Adresse   | Date de nomination (AGO)               | Durée du mandat | Expiration du mandat | Renouvellement |
|-------------------|------------------------------|--|---|--|-----------------|----------------------|----------------|
| M. LABANDJI Ahmed | Commissaire aux Comptes      | Tel : 023.116.880<br>Mob : 0770.32.04.77<br>0661.36.81.16<br>Fax : néant<br><br>Email : labandjiahmed@yahoo.fr                         | Cité Ain Allah Bat 214 B Dély- Ibrahim-Alger                                      | 23-06-2025                             | 03 ans          | 22-06-2028           | Oui            |
| M. OUZZANI Samir  | Commissaire aux Comptes      | Tél : 00 213 (0)44 05 90 65<br>Mob: 06 61 61 66 58<br>Email : <a href="mailto:cabinet.ouzzani@gmail.com">cabinet.ouzzani@gmail.com</a> | Cité des 440 logements, Bt 10, Étage 03<br>Ain Malha - Gué de Constantine (Alger) | 23-06-2025                             | 03 ans          | 22-06-2028           | Non            |
| M. YANAT Hachemi  | Expert-Comptable Indépendant | Fax/tel : 021.60.57.19<br>Mob : 0661.53.16.42<br>0553.79.68.71<br>Mail : h_yanat@yahoo.fr  | Lot ZERGOUG n°4 bis<br>Said Hamdine-Hydra Alger.                                  | Conseil d'Administration du 11/05/2024 | 03 ans          | 2027                 | Oui            |

## 7- Performances financières

### 7.1-Analyse de l'activité

| Désignation  | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      | U: million DA |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
|  |           |           |           |           | 2025          |
| Crédits directs  | 1 454 757 | 1 438 784 | 1 431 431 | 1 222 159 | 1 302 133     |
| Engagements de garantie d'ordre de la clientèle              | 174 525   | 174 759   | 196 485   | 211 805   | 214 320       |
| Engagements de garantie d'ordre des institutions financières | 254 059   | 246 520   | 258 292   | 387 656   | 397 279       |
| Engagements de financement d'ordre de la clientèle           | 255 526   | 70 153    | 57 972    | 48 771    | 43 663        |
| Emplois de marché  | 633 195   | 742 804   | 759 631   | 815 380   | 893 433       |
| Emplois de trésorerie (capitaux moyens)                      | 35 598    | 43 765    | 62 225    | 69 457    | 67 782        |
| Opérations de refinancement (capitaux moyens)                | 112 521   | 244 778   | 248 569   | 178 109   | 22 308        |
| Total Prises de participations (en bruts)                    | 17 602    | 20 532    | 23 187    | 24 194    | 24 082        |
| Echanges extérieurs (en millions USD)                        | 3 059     | 3 472     | 3 397     | 3 905     | 4 399         |
| Ressources Dinars  | 1 627 154 | 1 763 042 | 1 782 147 | 1 737 807 | 1 852 834     |
| Dépôts Devises   | 231 153   | 269 123   | 216 962   | 182 010   | 204 374       |

### 7.2-Ventilation du chiffre d'affaires par activité

| Ventilation du chiffre d'affaires par activité    | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | U: million DA  |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|   |                |                |                |                | 2025           |
| Activité de crédits                               | 86 879         | 76 690         | 73 417         | 64 670         | 75 616         |
| Activité du marché de capitaux                    | 14 683         | 28 513         | 30 399         | 34 228         | 37 934         |
| Activité du commerce extérieur                    | 3 804          | 3 094          | 2 850          | 3 743          | 3 443          |
| Autres activités de prestations de services       | 1 524          | 1 809          | 1 958          | 1 978          | 2 283          |
| Activités avec les institutions financières       | 962            | 1 348          | 1 122          | 1 003          | 1 188          |
| Activité Monétique                                | 507            | 619            | 716            | 832            | 1 112          |
| Activité finance islamique                        | 2              | 10             | 32             | 237            | 606            |
| Activité de marché monétaire                      | 217            | 264            | 481            | 521            | 516            |
| Activité filiales et participations               | 142            | 215            | 157            | 194            | 187            |
| <b>Chiffre d'affaires hors résultat de change</b> | <b>108 720</b> | <b>112 562</b> | <b>111 132</b> | <b>107 406</b> | <b>122 886</b> |
| Gain de change (*)                                | 4 339          |                |                | 4 087          | 5 115          |
| <b>Total Chiffre d'affaires</b>                   | <b>113 060</b> | <b>112 562</b> | <b>111 132</b> | <b>111 493</b> | <b>128 002</b> |

(\*) durant les exercices 2022 et 2023, la position de change était débitrice (perte de change)

### 7.3-Rentabilité

| Désignation                                  | U million DA |         |         |         |         |
|--|--------------|---------|---------|---------|---------|
|  | 2021         | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    |
| Résultat Opérationnel                        | 81 543       | 70 148  | 67 676  | 74 417  | 93 650  |
| Résultat net                                 | 30 441       | 37 500  | 38 016  | 41 934  | 48 247  |
| Marge opérationnelle (%)                     | 72,12        | 62,32   | 60,90   | 66,74   | 73,16   |
| Coefficient d'exploitation                   |              |         |         |         |         |
| hors amortissements (%)                      | 23,26        | 29,14   | 29,70   | 32,27   | 23,61   |
| y compris amortissements (%)                 | 25,28        | 31,15   | 31,67   | 33,97   | 25,20   |
| Résultat net / Produits bancaires (%)        | 26,92        | 33,32   | 34,21   | 37,61   | 37,69   |
| Commissions / Charges de fonctionnement      | 32,58        | 35,53   | 25,95   | 26,54   | 28,63   |
| hors amortissements (%)                      | 35,41        | 35,53   | 25,57   | 26,54   | 28,63   |
| y compris amortissements (%)                 | 32,58        | 33,23   | 24,34   | 25,21   | 26,84   |
| Produits bancaires (millions DA)             | 113 061      | 112 560 | 111 123 | 111 495 | 128 002 |
| dont : intérêts perçus sur crédits clientèle | 82 549       | 71 840  | 70 504  | 61 830  | 72 831  |
| commissions perçues                          | 6 715        | 7 262   | 5 216   | 6 372   | 6 332   |
| Charges bancaires (millions DA)              | 31 518       | 42 412  | 43 447  | 37 078  | 34 352  |
| dont intérêts servis clientèle               | 26 128       | 29 513  | 28 544  | 29 001  | 30 955  |
| Produit Net Bancaire (millions DA)           | 81 543       | 70 148  | 67 676  | 74 417  | 93 650  |

### 7.4-Solvabilité et situation financière

| Désignation  | U: million DA |           |           |           |           |
|--|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|  | 2 021         | 2 022     | 2 023     | 2 024     | 2 025     |
| Crédits clientèle  | 1 454 757     | 1 438 783 | 1 431 431 | 1 222 180 | 1 302 133 |
| Emplois de marché (solde fin de période)                               | 334 643       | 246 520   | 759 631   | 815 380   | 893 433   |
| Emplois de trésorerie (capitaux moyens)                                | 35 598        | 43 766    | 62 225    | 69 457    | 67 782    |
| Prise de participations  | 17 602        | 20 532    | 23 187    | 24 194    | 24 080    |
| Immobilisations corporelles  | 17 153        | 17 489    | 18 721    | 19 654    | 20 775    |
| Immobilisations incorporelles  | 421           | 359       | 546       | 766       | 917       |
| Dépenses de fonctionnement   | 18 968        | 20 438    | 20 100    | 24 012    | 22 115    |
| Ressources Dinars  | 1 627 154     | 1 763 042 | 1 782 147 | 1 737 807 | 1 852 834 |
| Ressources devises   | 231 153       | 269 123   | 216 962   | 182 010   | 204 374   |
| Opérations de refinancement (capitaux moyens)                          | 112 521       | 244 777   | 248 569   | 178 109   | 22 308    |
| Fonds propres  | 289 903       | 312 372   | 331 795   | 342 869   | 362 764   |
| Investissements  | 1 767         | 1 784     | 2 574     | 2 517     | 2 475     |
| Rentabilité financière (%)   | 11,73         | 13,64     | 12,94     | 13,94     | 15,34     |
| Rendement des actifs (%)   | 0,98          | 1,11      | 1,14      | 1,30      | 1,50      |
| Résultat net / Capital (%) (*)   | 63,42         | 78,13     | 19,01     | 20,97     | 24,12     |
| Ratio de liquidité (LCR) (%)   | 159,00        | 164,00    | 182,00    | 170,00    | 213,00    |
| Coefficient des fonds propres et des ressources permanentes (%) (NFCR) | 64,97         | 59,76     | 79,96     | 76,83     | 76,72     |

(\*) la baisse de ce ratio, s'explique par l'augmentation du capital social à partir de 2023

## 8- Informations relatives au titre et à son évolution sur le marché

| Identification      |                        |
|---------------------|------------------------|
| Place de cotation   | Bourse d'Alger         |
| Secteur             | Banque                 |
| Marché              | Compartiment Principal |
| Code ISIN           | DZ0000010078           |
| Code valeur         | CPA                    |
| Date d'introduction | 21 mars 2024           |

| Indicateurs du Marché     | 31/12/2024           | 31/12/2025           |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Bénéfice net              | 41 934 Millions DZD  | 48 247 Millions DZD  |
| Cours actions             | 2 250 DZD            | 2 300 DZD            |
| Bénéfice par action (BPA) | 210 DZD              | 241 DZD              |
| Fonds propres             | 342 869 Millions DZD | 362 764 Millions DZD |
| Fonds propres par action  | 1 714 DZD            | 1 814 DZD            |
| Ratio (P/B)               | 1,31                 | 1,27                 |

### o Liquidité des titres

En application des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du CPA tenue en date du 24/02/2025 ayant autorisé la Banque à opérer sur ses propres actions et conformément à la résolution N°4 de son Conseil d'Administration réunie en date du 15/03/2025, le CPA a signé avec l'IOB intervenant un contrat de rachat de ses propres actions.

Ce contrat a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'Intermédiaire en Opérations de Bourse (IOB-intervenant) en vue de réguler le cours des actions CPA.

L'intervention dans ce cadre, depuis la mise en œuvre du contrat de rachat en date du 13 mai 2025 au 31 décembre 2025 a enregistré un volume de 675 340 actions CPA pour un montant de 1,55 milliard de DA.

### Politique de dividende

- Distribution régulière depuis l'introduction
- Ajustement du cours observé lors du passage ex-dividende
- Positionnement du titre comme valeur de rendement

Le CPA occupe une place particulière sur la Bourse d'Alger :

- Valeur bancaire de référence
- Contribution significative à la capitalisation globale du marché
- Rôle structurant dans la dynamisation de la place financière

- Un bref rappel des dispositions statutaires relatives à l'affectation du résultat : Les dispositions statutaires relatives à l'affectation des résultats sont régies par les articles du code de commerce (notamment : 720, 721, 722, 723, 724)
- Le tableau des affectations de résultats par chacun des trois (03) derniers exercices

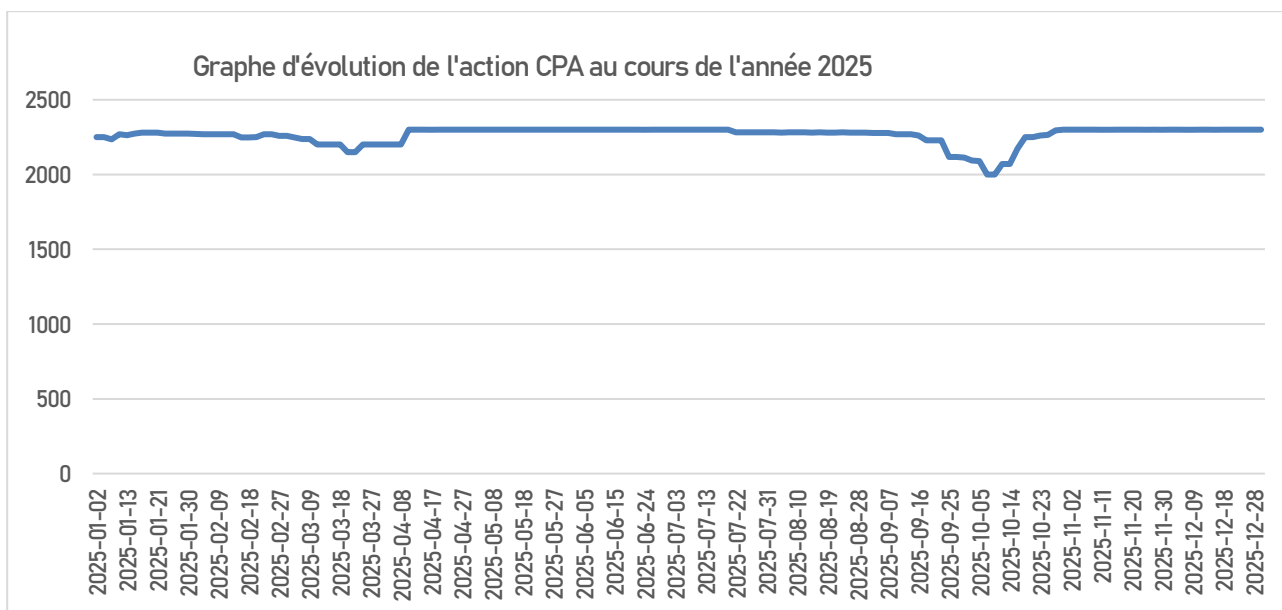
| Activité                              | U: million DA |               |               |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                       | 2023          | 2024          | 2025          |
| 1. Résultat en instance d'affectation |               |               |               |
| 2. Résultat net de l'exercice         | 38 016        | 41 934        | 48 247        |
| 3. Autres prélèvements                |               |               |               |
| <b>Totaux</b>                         | <b>38 016</b> | <b>41 934</b> | <b>48 247</b> |
| Affectation :                         |               |               |               |
| 1. Réserves                           | 13 016        | 16 934        | 13 247        |
| - Réserve légale                      | 1 901         | 2 097         | 2 412         |
| - Autres réserves ( Facultatives)     | 11 115        | 14 838        | 10 835        |
| 2. Dividendes                         | 25 000        | 25 000        | 35 000        |
| 3. Autres affectations (à indiquer)   |               |               |               |
| 4. Résultat en instance d'affectation |               |               |               |
| <b>Totaux</b>                         | <b>38 016</b> | <b>41 934</b> | <b>48 247</b> |

(\*) : l'affectation du résultat de l'exercice 2025 demeure subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice concerné.

#### o Rendement du titre au cours des trois (03) derniers exercices

##### Évolution du titre

Au cours de l'exercice 2025, le cours de l'action CPA a évolué suivant le graphique ci-après :



Le titre du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a poursuivi en 2025 son positionnement comme l'une des valeurs les plus suivies du marché boursier algérien.

Durant l'année 2025, le titre a affiché :

- Une activité relativement dynamique comparativement au reste du marché,
- Des volumes d'échanges importants lors de certaines séances.

Après une phase initiale marquée par l'effet IPO, le titre a connu :

- Un ajustement technique (notamment ex-dividende)
- Une normalisation progressive de la valorisation

| Rendement de l'action                                    |            |
|--|------------|
| Dividende par action                                     | 125 DZD    |
| Date de paiement des Dividendes 2024 par action          | 22/07/2025 |
| Cours à la date de paiement des dividendes               | 2 283 DZD  |
| Rendement du dividende (DIV/Cours) à la date de paiement | 5.48%      |

## 9- Conformité et gestion des risques

9.1-Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Banque est exposée :

L'activité de la Banque est exposée à une typologie de risques diversifiés, gérés conformément aux règlements de la Banque d'Algérie notamment le Règlement 11-08 relatif au Contrôle Interne.

- Risques de Crédit, de Contrepartie et de Concentration : Risque de défaillance d'un bénéficiaire unique ou d'un groupe de contreparties liées. La Banque surveille l'exposition par secteur économique et zone géographique ;
- Risque de Liquidité : Risque d'incapacité à honorer les engagements à échéance. Le dispositif repose sur une politique de gestion de la liquidité, des limites de surveillance et des scénarios de crise (stress tests) réguliers ;
- Risque Opérationnel : Risque de perte résultant d'une inadéquation des procédures, des systèmes, du personnel ou d'événements extérieurs (incluant la fraude) ;
- Risque de Non-Conformité : Risque de sanctions ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect des dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques ;
- Risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des armes de destruction massive : le dispositif mis en place repose sur des politiques et procédures validées par l'organe délibérant, appuyés par des systèmes et outils de contrôle dédiés ;
- Autres Risques Financiers (Marché, Taux, Marché, Interbancaires et de règlement) : Risque de perte notamment sur les positions de bilan et hors bilan suite aux variations des prix du marché, des taux d'intérêt ou des devises, risques liés aux opérations interbancaires (prêts/emprunts), le risque de règlement (opérations de Commerce Extérieur) et les risques liés aux moyens de paiement.

## 9.2-Dispositifs de contrôle interne et gestion des risques notamment lié à l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

### 1-Organisation comptable et piste d'audit

Le dispositif mis en place garantit la fiabilité des états financiers à travers :

- La mise en place de procédures comptables claires définissant les responsabilités de chaque intervenant ainsi que les étapes à suivre pour l'enregistrement des transactions ;
- La séparation des tâches pour éviter les conflits d'intérêts et les erreurs ;
- Un système d'information permettant la génération automatique des écritures comptables des transactions ;
- Un système de stockage sécurisé des documents comptables comprenant une sauvegarde électronique pour garantir la traçabilité et l'accès aux informations ;
- L'existence d'un compartiment contrôle comptable pour s'assurer du respect des réglementations comptables et fiscales en matière de conservation des documents et de pistes d'audit.

### 2-Gestion des risques, Contrôle Permanent et Périodique :

Dans le cadre de son dispositif du contrôle permanent, la Cellule Risques Financiers (CRF) a poursuivi durant l'exercice 2025 ses travaux de contrôle de la conformité des déclarations réglementaires et des reportings externes relatifs aux risques financiers à travers des rapprochements, des analyses des états financiers et des vérifications sur le Système d'Informations de la Banque du respect des méthodes de comptabilisation des opérations exigées (coût amorti ou juste valeur, ...) ainsi que l'exhaustivité des informations prises en considérations dans l'établissement des déclarations réglementaires suivantes:

- Taux Effectif Global.
- Situation comptable trimestrielle Modèle 6000.
- Coefficients de liquidité.
- Fonds Propres et des Ressources Permanentes.

Concernant le Contrôle Périodique, la Direction de l'Audit interne a intégré depuis 2014 dans son plan annuel d'audit des thématiques d'audits financiers et comptables et qui ont parmi les objectifs de contrôle assignés ceux de « s'assurer de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la pertinence des informations comptables et du caractère approprié des méthodes d'évaluation ».

### 3-Adaptation du Système d'Information (SI)

Un Comité spécialisé qui veille sur la sécurité du SI et son alignement avec les risques. La sécurité est encadrée par un plan stratégique 2022-2025 adopté par le Conseil d'Administration, couvrant les aspects organisationnels, humains et techniques.

### 4-Formation et diffusion de l'information

La Direction de l'Organisation et de la Réglementation (DOR) gère le circuit de validation. Les schémas comptables sont intégrés dans les textes réglementaires et procédures internes de la Banque, systématiquement validés par la Direction de la Comptabilité et la Conformité et ce, avant d'être diffusés sur l'Intranet.

### 9.3. Informations relatives à l'exposition aux risques financiers au titre de l'exercice 2025

#### 1-Risque de liquidité

Le dispositif mis en place pour la gestion du risque de liquidité est inspiré des dispositions du règlement de la Banque d'Algérie N°11-04 du 24/05/2011 portant « identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité » et du règlement N°11/08 du 28/11/2011 relatif au Contrôle Interne des banques et établissements financiers. Ce dispositif est structuré autour des volets suivants :

- Gestion Actif-Passif (analyses trimestrielles) ;
- Suivi quotidien de la situation de trésorerie et l'analyse hebdomadaire de son évolution ;
- Réalisation des stress tests ;
- Suivi des coefficients prudentiels et des indicateurs risques.

L'exercice 2025 a affiché un niveau de liquidité appréciable, avec un niveau du ratio de liquidité (LCR) de 212,7% (contre 157,27% en 2024), soutenue par un stock d'obligations d'État de 700 milliards de DA et un coefficient de Ressources Permanentes, établi à 76,72%, supérieur à la norme réglementaire de 60%.

#### 2-Risques Interbancaires et de Règlement

L'exposition aux risques interbancaires est enregistrée, durant l'exercice 2025, essentiellement sur les prêts interbancaires dans le cadre de placement des excédents de trésorerie dégagés par la Banque. Les placements sont limités sur la base d'une analyse financière et de solvabilité de la contrepartie banque.

En ce qui concerne le risque de règlement, principalement lié au Commerce Extérieur, ce risque est jugé faible. Pour les opérations de commerce extérieur, principalement les crédits documentaires, qui sont couverts au titre des autorisations de crédit ou provisionnées par la clientèle, le risque de règlement ou de dépassement de la limite de règlement demeure faible et les éventuels différentiels de change sont pratiquement maîtrisés.

Les appels de règlement des garanties sont traités conformément aux conditions de retenues sur le texte de la garantie et aux règlements y afférents. Les opérations de garanties internationales sont parfaitement encadrées par les conditions fixées dans le texte même des garanties, qui permettent de couvrir la Banque du risque de règlement ou tout dépassement éventuel.

#### 3-Risque de Taux d'intérêt

Une baisse/augmentation des taux d'intérêt de [0,25% à 01%] aura un impact sur le niveau de marge à hauteur de [±14 à ±58] Milliards de DA.

Aussi, l'impact de variation de taux est croissant avec l'échéance. Ceci est lié à la durée : plus l'échéance est longue, plus la durée est élevée et donc plus l'impact d'une variation de taux est important.

#### 4-Risques de marché :

Dans le cadre de la surveillance des risques liés aux activités de marché, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle permanent des opérations effectuées sur les marchés notamment le marché interbancaire.

Les écarts constatés sont consignés dans les reportings de la Cellule Risques Financiers et transmis aux entités concernées.

La comptabilisation des opérations relatives aux valeurs mobilières s'effectue sur la base des pièces justificatives nécessaires, consultations sur le SI, vérification des formules de calculs et des schémas de comptabilisations adoptées notamment en matière de portefeuille titres de la Banque (coût amorti ou juste valeur).

Au 31/12/2025, l'exposition de la Banque au risque de marché au titre de l'exercice 2025 est nulle.

#### 9.4. Cartographie des risques

La Banque s'appuie sur une cartographie dynamique qui identifie les risques par processus métier. Cet outil permet de corréliser les incidents opérationnels aux dispositifs de contrôle afin d'ajuster les plans de mitigation en temps réel. La surveillance est renforcée par des reportings transverses entre les structures de contrôle (Risques, Conformité et Audit) pour maximiser les synergies.

Cette cartographie constitue un outil essentiel de pilotage des risques opérationnels, en conformité avec les exigences réglementaires et les bonnes pratiques internationales.

- Un total de 321 risques recensés couvre l'ensemble des 180 processus identifiés et formalisés, répartis sur 32 domaines et 6 familles d'activités ;
- Le Dispositif de Maitrise des Risques (DMR) en place permet de réduire effectivement 48 risques initialement élevés vers des niveaux moyens ou faibles, traduisant l'existence de dispositifs de maîtrise et de contrôle globalement structurés ;
- Au total, 154 plans d'actions ont été définis afin de traiter les risques résiduels. Ils s'articulent autour de quatre cinq (05) axes stratégiques :
  - Modernisation du système d'information,
  - Renforcement du contrôle interne et de la conformité,
  - Sécurisation des opérations bancaires,
  - Amélioration de la gestion du crédit et du recouvrement,
  - Professionnalisation et sensibilisation du personnel.

### 10- Stratégie et perspectives

Le Crédit Populaire d'Algérie conduit depuis 2024 un plan stratégique pour la période 2024-2027, structuré autour de neuf orientations complémentaires. Ce plan engage la Banque sur une trajectoire de transformation en profondeur : modernisation de son infrastructure, accélération de sa transition digitale, diversification de son offre, renforcement de sa gouvernance et consolidation de sa présence à l'international.

Les objectifs chiffrés et les perspectives associées reflètent une stratégie orientée vers la performance économique, la responsabilité sociétale et la rigueur de gouvernance.

#### 10.1- Objectifs stratégiques :

- Accroître la part de marché en matière de collecte des ressources ;
- Accroître la part de marché du CPA sur le marché financier ;
- Elargir son offre aux diverses prestations de services connexes et augmenter la part des commissions dans le PNB de la Banque ;
- Consolider la part de marché de la Banque dans le cadre d'octroi des crédits et offrir des produits de financement répondant aux besoins des clients à des conditions compétitives ;
- Poursuivre les efforts de bancarisation de l'économie et l'amélioration de la contribution de la Banque à l'inclusion financière ;
- Moderniser la Banque à travers sa refonte organisationnelle, développement du système d'information, avancement des travaux du nouveau siège social ;



- Présence du CPA dans toutes les wilayas du pays, notamment les nouvelles wilayas ;
- Accélération de la transformation digitale ;
- Maintenir une politique de maîtrise des coûts notamment à travers l'énergie solaire et le recyclage, la réduction de la consommation du papier.

### 10.3-Enjeux du marché

Toutefois, la réalisation de ces objectifs stratégiques nécessite une prise de conscience d'un ensemble de contraintes structurelles, lesquelles constituent à la fois des défis existants et des opportunités de réforme et de modernisation, qui se manifestent principalement comme suit :

- Faible efficacité de l'intermédiation financière, caractérisée par une transformation insuffisante de la liquidité en investissements productifs ;
- Accès limité au financement pour les PME ;
- Forte dépendance aux banques publiques, entraînant une concurrence limitée et une allocation parfois peu optimale des ressources financières ;
- Retard dans la digitalisation des services bancaires, avec une adoption encore progressive des paiements électroniques et des services financiers numériques.

### 10.4-Activités de la Banque en matière de Recherche et Développement

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027, le Crédit Populaire d'Algérie a érigé la transformation digitale en priorité institutionnelle, lui consacrant des moyens dédiés et une gouvernance adaptée. Concrétisant cet engagement, la Banque a institué une Cellule de Transformation Digitale, organe transversal chargé de piloter, de coordonner et d'accélérer la modernisation de l'ensemble de ses métiers et de ses processus.

Positionnée au carrefour de la stratégie et de l'opérationnel, cette cellule a pour mission d'identifier les leviers technologiques les mieux adaptés aux enjeux bancaires, d'évaluer de nouvelles solutions, d'en superviser l'expérimentation et d'accompagner leur intégration progressive au sein de l'organisation. Elle assume également la fonction de point de contact institutionnel vis-à-vis des partenaires technologiques et des acteurs Fintech avec lesquels le CPA noue des collaborations, dans le but d'enrichir son offre, d'optimiser ses processus internes et d'élever durablement la qualité de l'expérience client.

Par cette démarche, le Crédit Populaire d'Algérie se dote d'une capacité d'innovation structurée et pérenne, qui lui permet d'anticiper les mutations profondes du secteur financier et de répondre, avec réactivité et discernement, aux attentes d'une clientèle dont les usages numériques ne cessent d'évoluer.